

DATE DE CONVOCATION : 27 Août 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. DELIMOGES – C. NANGLARD - C. RAFIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : **C. BONNEAU** donne pouvoir à P. ORMECHE - **F. GUIRAO** donne pouvoir à M. VILLEGGER - **S. RAYNAUD** donne pouvoir à C. RAFIN - **P. BERTON** donne pouvoir à S. DELIMOGES -

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C. BONNEAU – F. GUIRAO – S. RAYNAUD – P. BERTON

SECRETAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'élection Municipale du 15 Mars 2020 et l'installation du Conseil Municipal du 27 mai 2020

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense au sein du Conseil Municipal.

Considérant la candidature de Monsieur Christian BONNEAU

Le Conseil Municipal, **PAR 27 VOIX pour**, décide d'élire :

Monsieur Christian BONNEAU, en qualité de correspondant défense

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE